

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce débat sur un point de procédure pourrait se prolonger encore longtemps. Il me semble que le problème est en fait très simple, et je m'apprêtais à rendre une décision il y a un moment.

Je pense que l'argument avancé par l'honorable député de Calgary-Nord est fondé. Le Règlement est suffisamment clair. Si un passage d'un document est cité au cours du débat, celui-ci doit être déposé. Le président du Conseil privé a émis l'avis qu'il ne s'agissait peut-être pas ici de ce que l'on appelle un document d'État. Ce point, à savoir la définition d'un document d'État et d'un document privé, a toujours soulevé des controverses par le passé. J'estime que lorsqu'une lettre, même si à l'origine il s'agissait d'une lettre privée, est versée au dossier d'un ministère elle devient alors un document public, donc d'État. Il me semble que les documents auxquels le ministre a fait allusion font partie des dossiers officiels du pénitencier, qu'ils sont donc en possession des fonctionnaires du ministère, et je pense que tout document de cette sorte auquel le ministre se réfère devrait être déposé à la Chambre.

Venant encore à l'appui de cette décision est le fait que si un député a proposé une motion tendant à la production de ce document, celui-ci, à mon avis, doit être considéré par la présidence comme devant être déposé. Du point de vue procédure, le gouvernement ne peut prétendre qu'il s'agit d'un document confidentiel qu'il ne convient pas de déposer. Bien sûr, le gouvernement ne serait pas dans l'obligation de le déposer immédiatement mais un débat pourrait avoir lieu sur ce sujet. Cette règle s'applique indiscutablement lorsque des documents ou des lettres sont cités au cours d'un débat. Je renvoie les députés non seulement au commentaire 159 de la quatrième édition de Beauchesne mais également à la page 438 de la 17^e édition d'Erskine May qui sert de base au commentaire.

Compte tenu des très anciens précédents évoqués tant par May que par Beauchesne, il me faut décider que tout document cité de cette façon et qui peut être considéré comme un document public doit être déposé.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je n'ai pas les textes originaux en ma possession, mais certainement qu'au cours de la journée, avec la permission de la Chambre, je les déposerai. De toute façon, j'étais disposé à les faire connaître à l'honorable député, mais je comprends fort bien qu'il ne veuille pas se fier à son seul jugement.

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Peut-être le solliciteur général est-il légèrement contrarié. Il ne veut certainement pas dire que je me refuse à examiner les documents car c'est pour cela même que je les ai demandés.

M. l'Orateur: Peut-être puis-je faire office d'interprète et dire que ce n'est pas ainsi que j'ai compris la déclaration du ministre en français. Passons à l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, ajourné le lundi 21 février, de la motion de M. Ross Whicher: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 34).

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, comme les autres députés, j'ai écouté avec attention la lecture du discours du trône, mais avant d'entrer dans le vif du sujet que je veux traiter ce matin, je veux rappeler que, tout à l'heure, lorsque j'ai posé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) une question au sujet du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui préconise des versements aux Canadiens, plutôt que des paiements de péréquation aux provinces, on a accusé le premier ministre de la Colombie-Britannique d'être un «bigot». De plus, le premier ministre m'a dit que le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré qu'il y avait trop de Canadiens français à Ottawa.

Monsieur l'Orateur, tout le monde est parfaitement au courant qu'en 1961, par exemple, lorsque le congrès du Crédit social avait lieu à Ottawa, le premier ministre de la Colombie-Britannique appuyait votre humble serviteur qui était, à ce moment-là, un Canadien français. Déclarer que le premier ministre de la Colombie-Britannique s'oppose aux Canadiens français à Ottawa, c'est un peu fausser la vérité.

• (1210)

Un autre point sur lequel je veux attirer l'attention de la Chambre, c'est qu'en 1962, il y eut des élections provinciales au Québec et, au cours de la campagne électorale, les libéraux de l'honorable Jean Lesage déclaraient à qui voulait les entendre que la Colombie-Britannique était en faillite avec un gouvernement créditiste. Or, quelques mois après ces élections, c'est le même Jean Lesage qui se rendait en Colombie-Britannique emprunter 100 millions de dollars, à 5,5 p. 100, pour aider la province de Québec à exécuter certains travaux hydro-électriques. Or si le premier ministre de la Colombie-Britannique avait été à ce moment-là tellement anti-Canadien français, comme semblait le laisser entendre tantôt le très honorable premier ministre, il n'aurait certainement pas consenti un prêt de 100 millions à la province de Québec.

Voilà un exemple qui n'a jamais été suivi par personne, pas même par Ottawa ou par les autres provinces. Personne n'a jamais fait cela, excepté le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique.

Alors, que le très honorable premier ministre tente, ce matin, d'attiser des luttes linguistiques ou ethniques, je trouve cela un peu osé, pour ne pas dire davantage.

A tout événement, monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre de la Colombie-Britannique a raison, comme n'importe qui au Canada, d'exprimer ce qu'il pense de la situation économique et, quand il dit que le problème, au Canada, n'en est pas un de langue, mais bien un problème économique, il a raison.

D'ailleurs, dans le discours du trône, on répète à peu près textuellement ce que les créditistes crient depuis 35 ans. Les libéraux viennent tout juste de découvrir cela. Voici ce qu'on peut lire dans ce discours:

Nous avons aussi traversé une période d'incertitude économique,